

Réunion plénière n° 9

Compte rendu de l'audition de Mme Martine Sevegrand, historienne, membre du Groupe Sociologie, Religions et Laïcités du CNRS

« La Barouillère », 14 rue Saint Jean-Baptiste de La Salle (Paris 6^e) - vendredi 6 septembre 2019

L'audition débute à 11 heures.

M. Jean-Marc Sauvé, président de la commission. Je suis heureux d'accueillir Mme Martine Sevegrand, historienne et membre du Groupe Sociologie, Religions et Laïcités du CNRS, pour répondre aux questions qui lui ont été adressées par écrit et à celles que les membres de la CIASE ici présents voudront lui poser.

Mme Martine Sevegrand, historienne, membre du Groupe Sociologie, Religions et Laïcités du CNRS. Je commencerai en effet par répondre à votre questionnaire.

- **Sur l'analyse des abus sexuels dans l'Église**

[1] *Quelles sont selon vous les raisons propres à l'Église catholique des abus sexuels sur mineurs et personnes vulnérables ? Dans quelle mesure ont-elles varié au cours de l'histoire de l'Église ?*

Une raison première est que l'autorité du prêtre touche au sacré. Le prêtre célèbre l'eucharistie, entend en confession et donne l'absolution. Son autorité sur les jeunes est renforcée par le respect que les parents lui accordent. Cela doit paralyser toute réaction du jeune en question quand surviennent des gestes déplacés. Le rôle des prêtres dans l'encadrement des jeunes est également une occasion. Il s'agit d'ailleurs d'un passage obligé dans la carrière d'un prêtre : on songe au catéchisme ou à l'encadrement de groupes ; on a vu des abus commis chez les scouts de France ou d'Europe ou au Mouvement eucharistique des jeunes (MEJ).

En ce qui concerne les personnes vulnérables, la doctrine sociale de l'Église affirme le rôle de l'Église à l'égard des malades et handicapés. À l'occasion des prières d'intention au cours des messes, la question des malades revient beaucoup, plus que celle des pauvres.

Quant à la mention de la pédophilie, elle existe dans les textes officiels de l'Église : le catéchisme publié sous Jean Paul II en 1992 et le *compendium* de la doctrine sociale de 2005. ⁽¹⁾

S'agissant des variations de ces abus au cours de l'histoire, en tant qu'historienne « vingtiémiste » je puis vous dire que je n'ai rien recensé pour la période antérieure à 1950 car ces sujets sont tus. Anne Philibert qui a travaillé sur des actes commis dans l'entre-deux guerres indique elle-même avoir trouvé peu de matière dans les archives diocésaines qu'elle a pu consulter ; e, effet, la règle était que les dossiers personnels des prêtres coupables étaient détruits dix ans après leur mort.

Nous sommes donc bien démunis en tant qu'historiens ; j'ai néanmoins relevé quelques éléments, en premier lieu grâce à l'abbé Marc Oraison. Il a soutenu en 1951 sa thèse de doctorat à l'Institut

(1) *Le Compendium écrit au paragraphe 245* : « Il est indispensable de combattre, au niveau national et international, les violations de la dignité des enfants, garçons et filles, causées par l'exploitation sexuelle de la part des personnes qui s'adonnent à la pédophilie et par les violences de tout genre que subissent ces créatures humaines sans défense. Il s'agit d'actes délictueux qui doivent être efficacement combattus, grâce à des mesures préventives et pénales adéquates, par une action ferme des différentes autorités. »

catholique de Paris, sur le thème de la vie chrétienne et des problèmes de la sexualité. Dès la publication de sa thèse, l'année suivante, il a été très sollicité par des prêtres comme par des institutions. Il a ainsi été amené, entre 1952 et 1958, à effectuer des visites dans des séminaires et même dans des monastères. Il est très discret à ce sujet mais dans son ouvrage *Ce qu'un homme a cru voir* ⁽¹⁾, il parle de ces visites dans une dizaine de séminaires au moins : Annecy, Agen, Grenoble, Montpellier, Laval, Poitiers, Merville, Montauban, Quimper, Rouen et même chez les Sulpiciens à Issy-les-Moulineaux. Mais il le fait très prudemment, car les Sulpiciens étaient réticents à ses investigations d'ordre psychologique.

Aux archives diocésaines de Bordeaux, j'ai trouvé des réactions après sa condamnation par Rome et l'arrêt des visites. La plupart des supérieurs de séminaire ont en effet écrit de manière très favorable à Mgr Richaud, l'archevêque de Bordeaux – son diocèse de rattachement –, sur ces visites thérapeutiques, au cours desquelles il utilisait notamment la méthode des taches d'encre de Rorschach. Marc Oraison avait des intuitions psychanalytiques, alors même qu'il n'avait pas été analysé. Médecin lui-même, il avait seulement suivi d'autres médecins sur le terrain.

J'ai recensé en tout et pour tout deux réactions négatives à ces visites, l'une émanant d'un évêque et l'autre d'un membre du Saint Office, le P. Paul Philippe, qui avait écrit à Marc Oraison pour lui dire qu'il avait eu connaissance d'un cas dans lequel son intervention avait été très malheureuse.

Après sa condamnation par l'Église, il a poursuivi ses activités chez lui – ce ne lui était pas interdit –, dans la paroisse parisienne du P. Lancrenon. Il dit recevoir alors trois à quatre prêtres homosexuels par semaine. Il ne parle pas de pédophilie dans ses écrits parce que, comme les autres dans l'Église des années 1950 et 1960, il ne distinguait pas homosexualité et pédophilie.

De ces « consultations », il retire deux constats : premièrement, un retard de maturité psychologique de trois à quatre ans de la part des jeunes qui ont fréquenté le petit séminaire – ce qui sera confirmé par un médecin, le Dr Eck ; deuxièmement, le poids de l'énorme tabou sur la sexualité.

L'abbé Oraison fait partie d'un groupe, avec le dominicain Albert Plé, le jésuite Louis Beirnaert, le carme Bruno de Jésus-Marie, ainsi que des médecins comme Charles-Henri Nodet, et René Biot qui a lancé dans les années 1950 une revue de recherche et de réflexion catholique sur les questions de psychanalyse. Tous travaillent dans la même direction, qui aboutira en 1961 à la création de l'AMAR, Association médico-psychologique d'aide aux religieux, par un clin d'œil au cirque Amar. J'en ai parlé avec Philippe Portier : où retrouver les archives de l'AMAR des années 1960 ? Il y a très longtemps, j'ai rencontré la sœur de Mgr Coloni, qui en avait fait partie, mais qui ne m'a rien dit.

À côté des écrits de Marc Oraison, une deuxième source précieuse est le rapport du chanoine Boulard. Deux tableaux de mon ouvrage *Vers une Église sans prêtres. La crise du clergé séculier en France (1945-1978)*, p. 93, en sont issus, notamment celui qui présente des statistiques sur 21 diocèses confrontés à des « cas douloureux », entre 1960 et 1962. Deux colonnes, « avec abandon » et « sans abandon », permettent de savoir si les cas en question se sont soldés par un départ du prêtre.

Les catégories de cas font apparaître l'éthylisme ou la désobéissance, mais ce sont les fautes « *contra mores* » qui dominent largement (619 cas sur un total général de 746) et, au sein de cette dernière catégorie, l'homosexualité est en bonne place. Il est saisissant de constater que dans ces cas-là, il n'y a quasiment pas d'abandon du sacerdoce, à la différence de ce qui se produit en cas de mariage civil bien sûr, mais aussi de concubinage – il y a nettement moins de départs dans les cas de fornication. On note également la précision fournie par le rapport selon laquelle, sur 103 cas d'homosexualité

(1) Robert Laffont, 1980.

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

recensés dans les 21 diocèses étudiés, 72 ressortissent à la pédophilie – on dit alors « pédérastie » –, c'est-à-dire que sont concernés des jeunes âgés de moins de 16 ans.

Le troisième élément que j'ai retrouvé est un ouvrage publié en 1973 par Marcel Eck, *Sacerdoce et sexualité*. Psychiatre et psychanalyste, en poste à l'hôpital Trousseau, ses consultations se sont étendues sur la période 1945-1973 au moins, lui permettant d'établir des statistiques sur 209 séminaristes et novices, ainsi que 438 prêtres et religieux. 65 % des séminaristes sont considérés par lui comme immatures pour leur âge, 62 % remettent en cause le célibat. Sur 62 cas en difficulté particulière, il note que 19 engagements dans le sacerdoce ou la vie religieuse sont en réalité le résultat de pressions parentales. Marcel Eck parle de « païdophilie » en notant un peu moins de 3 % qui ont des tendances caractérisées, mais en ignorant le danger que cela pouvait représenter.

J'ajoute qu'à la fin du mois de décembre 1975, la Congrégation pour la doctrine de la foi, qui avait alors pour préfet le cardinal yougoslave Šeper, a publié la déclaration *Persona Humana* sur certaines questions d'éthique sexuelle, qui condamne les relations préconjugales, la masturbation et l'homosexualité. Les deux dernières pratiques y sont qualifiées d'« actes intrinsèquement désordonnés », tandis que la première est un peu moins stigmatisée, dans la mesure où elle peut déboucher sur la procréation.

J'achève cette mise en perspective historique par l'année 1992, date de publication du catéchisme de l'Église catholique, où l'on trouve un petit paragraphe n° 2389 traitant de la pédophilie indépendamment de l'homosexualité : « On peut rattacher à l'inceste les abus sexuels perpétrés par des adultes sur des enfants ou adolescents confiés à leur garde. La faute se double alors d'une atteinte scandaleuse portée à l'intégrité physique et morale des jeunes qui en resteront marqués leur vie durant, et d'une violation de la responsabilité éducative ». Jean Paul II parle donc d'inceste, dans la famille mais pas seulement. Cependant le mot pédophilie n'est pas employé ; c'est d'autant plus saisissant que nous sommes alors en 1992.

[2] Comment caractériseriez-vous les raisons propres à l'Église catholique du silence longtemps entretenu sur ces abus ?

L'Église catholique est trop sûre d'elle-même, de sa sainteté, de celle de ses prêtres, trop sûre de son enseignement moral, pour admettre que, contrairement au vœu de chasteté et à la règle du célibat, certains de ses prêtres puissent être déviationnistes. Cela a été pendant longtemps le point aveugle dans l'Église.

J'y ajoute l'incapacité à distinguer entre homosexualité et pédophilie. *Persona Humana* est un texte saisissant à cet égard alors qu'il est oublié aujourd'hui. On le retrouve pourtant comme référence dans le catéchisme de Jean Paul II en 1992. Un texte aussi officiel n'est jamais caduc ; il est intégré dans le corpus magistériel.

[3] En particulier, pensez-vous que la prévalence de la pédocriminalité et des abus sexuels sur personnes vulnérables soit plus élevée chez les clercs ou religieux que dans le reste de la société ou dans des institutions que fréquentent les enfants (éducation nationale, aide sociale à l'enfance, fédérations sportives...) ? Comment l'expliqueriez-vous ?

Je reviens à Marcel Eck. Pourquoi cette tendance serait-elle plus grande dans les milieux ecclésiastiques ? Il pose la question sans y répondre. Mais il dit avoir rencontré un certain nombre de membres du clergé qui auraient choisi cette voie (le célibat) pour « combattre » leur homosexualité.

Joël Molinario, membre de la commission. À quelle époque se situe-t-il ?

Martine Sevegrand. L'ouvrage a paru en 1973, à partir d'observations commencées en 1945. Je précise que Marcel Eck était un bon catholique, favorable au maintien du célibat des prêtres. Il ajoute dans ses écrits qu'il serait injuste d'écarter des homosexuels de la vie religieuse pour cette seule raison.

Mes recherches, surtout dans la presse, m'ont conduite à identifier le facteur de la solitude affective des prêtres, à travers l'étude du cas de certains d'entre eux qui ont été condamnés pour abus sexuels sur mineurs, tel l'abbé Montrichard, accusé par trois jeunes et condamné en 2000 par la cour d'assises de Belfort, devant laquelle il a évoqué ouvertement sa solitude. Ce prêtre est mort aujourd'hui.

[4] Quelle est votre analyse des représentations de l'enfant dans les structures de l'Église catholique ? Quel enjeu représente-t-il ? On peut notamment penser à l'enjeu de « recrutement » de jeunes garçons qui apparaît majeur pour l'Église de France, notamment avec la chute de la pratique religieuse au mitan des années 1960.

L'enfant est à éduquer d'abord, à surveiller ensuite. Dans l'ouvrage que je prépare actuellement, un chapitre est consacré à l'éducation sexuelle des enfants à partir du début du XX^e siècle. De nombreux prêtres, de nombreuses familles préconisent et pratiquent le silence sur ces questions. Mais au fil du temps, de plus en plus d'éducateurs se dressent contre une telle attitude, en particulier l'abbé Viollet, qui d'ailleurs veut aussi que soient éduqués en ce domaine les couples, les parents. Son travail commence en 1919 par la publication de brochures. Il reçoit le soutien de celui qui deviendra cardinal archevêque de Paris, Mgr Verdier. Il reçoit également le soutien de médecins, réunis dans une association de médecins catholiques.

Sur la question de la surveillance, le principal souci est celui de l'onanisme juvénile. L'abbé Viollet ne va pas aussi loin que le Dr Tissot – aucun prêtre n'ira aussi loin –, mais il défend la thèse selon laquelle ces pratiques épuisent les jeunes, les conduisent à tuberculose et à la mort ! Je me permets de vous renvoyer à mon ouvrage *L'amour en toutes lettres. Questions à l'abbé Viollet sur la sexualité (1924-1943)*, dans lequel on peut lire des lettres de parents inquiets, telle celle de cette mère qui lui écrit pour lui demander s'il existe un appareil pour immobiliser les cuisses de sa petite fille et l'empêcher de se livrer à la masturbation. On peut aussi penser à Chateaubriand qui relate, dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, comment il se débat avec sa conscience avant sa première communion, puis avoue son péché ; son confesseur, qui était très sévère jusque-là, devient attentif, plein d'indulgence et l'embrasse : tout est rentré dans l'ordre ! Claude Langlois a sorti récemment ce texte de l'oubli.

Vous me demandez aussi s'il faut voir dans l'attention portée à l'enfant, en particulier le jeune garçon, un enjeu de recrutement. Non, je ne crois pas que ce soit perçu ainsi. L'enfant, qu'il se destine ou non au sacerdoce ou à la vie religieuse, doit être élevé selon la bonne morale catholique. Mais il est évident que la question de son éducation et de sa surveillance est renforcée dès lors qu'il est entré au séminaire.

Votre question sur le recrutement, en évoquant le mitan des années soixante, fait directement allusion à un ouvrage de Guillaume Cuchet ⁽¹⁾ qui a fait beaucoup de bruit, sur la chute de la pratique religieuse catholique qui aurait eu lieu en 1965. Je n'adhère pas à cette thèse. Pour étudier cette époque, il n'y a plus d'enquête du chanoine Boulard sur laquelle s'appuyer, mais il y a de nombreuses enquêtes d'opinion ! Elles démontrent que la pratique a commencé à chuter en France avant le concile Vatican II, et les ordinations dès les années cinquante.

(1) Comment notre monde a cessé d'être chrétien. Anatomie d'un effondrement, *Seuil*, février 2018.

[5] *Quel regard est-il porté sur les personnes vulnérables dans les structures de l'Église catholique ? En particulier, quelle est votre analyse des représentations des femmes religieuses en leur sein ? Ces représentations pourraient-elles favoriser le développement de phénomènes d'emprise ménageant la voie aux abus sexuels ?*

L'Église s'est toujours présentée comme protectrice des faibles et des malades, ne serait-ce que par référence aux guérisons pratiquées par Jésus. En témoignent les intentions de prière présentées au cours de chaque messe. En témoignent également, en principe, les visites – sans doute plus rares voire inexistantes aujourd'hui par manque de prêtres – aux malades de la paroisse, à qui le prêtre porte la communion ou donne le sacrement des malades. Il y a enfin une pastorale de la santé dans l'Église.

Sur la question des femmes religieuses, je ne m'exprimerai pas, faute de compétence pour le faire. Je n'ai rien vu sur le sujet au cours de mes recherches.

[6] *De manière plus large, quelle est votre analyse sur le cléricisme pointé par le pape François comme un des facteurs explicatifs des abus sexuels ?*

C'est une nouveauté, de la part d'un pape. Est en cause une perception indue de la place du prêtre. Je trouve savoureuse cette référence à l'apostrophe lancée par Gambetta en 1877 à la Chambre : « *Le cléricisme, voilà l'ennemi* » !

On ne portera pas atteinte à l'image ou à l'autorité des prêtres en dénonçant les abus. Si je reprends l'exemple que je citais tout à l'heure, celui de l'abbé Montrichard, il a été défendu par une large frange des fidèles du diocèse de Belfort-Montbéliard, parmi lesquels il était très populaire, et ses trois dénonciateurs ont été calomniés. Il a fallu qu'un médecin décide ces trois jeunes à témoigner. Et n'y a-t-il eu que trois jeunes abusés ? On peut craindre que non.

[7] *Certains de nos interlocuteurs identifient au sein de l'Église plusieurs courants de pensée très conservateurs, voire réactionnaires et identitaires et d'autres, plus progressistes. Dans quelle mesure l'opposition entre ces courants freine-t-elle ou favorise-t-elle la prise de conscience et les actions concrètes à propos des abus ?*

Il est clair que les catholiques conservateurs ne portent pas le pape François dans leur cœur. De nombreux sites internet appartenant à cette mouvance en témoignent. Par exemple le site « Riposte catholique », qui en février dernier reprochait au pape de se concentrer sur la pédophilie au lieu de s'intéresser à l'homosexualité. On pourrait également citer « Le salon beige », site virulent à l'encontre du pape.

À cet égard, un texte majeur est celui signé par le pape émérite Benoît XVI et publié le 11 avril 2019 dans une revue allemande (*Klerusblatt*) ; il a été repris dans de nombreuses autres revues, intégralement ou non. Dans ce texte, le pape émérite commence par dénoncer l'essor de l'éducation sexuelle – événement monstrueux ! –, puis la révolution de 1968 et la liberté sexuelle sans bornes. Lui, il parle de pédophilie. Il dénonce la déviance de la théologie, allemande notamment. Il dénonce également les « cliques d'homosexuels dans les séminaires », ce qui existe certainement. Il approuve Jean Paul II qui a transféré à la Congrégation pour la doctrine de la foi les *delicta majora contra fidem* car en substance, selon lui, c'est le manque de foi qui rend possibles de tels crimes. Il dénonce enfin une société sans Dieu, responsable de tous les maux : Dieu n'est pas mentionné dans la « Constitution » européenne, c'est le signe que tout va à vau-l'eau. Un tel discours plaît évidemment aux conservateurs. Il est à relier à la violente lettre ouverte du cardinal Viganò au mois d'août 2018, ou aux propos du journaliste Marco Tosatti dénonçant les homosexuels de l'entourage du pape François ; le cardinal Pell a été épinglé au passage. Aujourd'hui, tous les sites conservateurs reprennent le refrain et ils peuvent désormais s'appuyer sur un long texte du pape émérite qui s'était pourtant engagé à la discrétion.

- **Sur les propositions à formuler**

[8] *Quel regard portez-vous sur les mesures prises par l'Église catholique depuis 2000 pour lutter contre les abus sexuels ?*

Benoît XVI a entamé cette lutte contre les abus sexuels, il s'est engagé, il faut le souligner. Mais le texte majeur dans ce domaine à ce jour est le *motu proprio* du pape François de mai 2019, *Vos estis lux mundi*, qui oblige à la dénonciation des abus et donne un rôle particulier à l'évêque métropolitain. Une responsabilité particulière y est également confiée aux conférences épiscopales, à travers la mise en place d'une cellule d'écoute. Cela va dans le bon sens ; il reste à voir dans quelle mesure les évêques vont s'en saisir.

Cela étant, je regrette deux lacunes dans ce texte : premièrement, il ne contient pas d'obligation de transmission à la justice étatique. Deuxièmement, ces délits très graves ne sont pas déclarés imprescriptibles ; la limite des vingt ans demeure et l'on sait que souvent, c'est très tardivement que la victime porte plainte. Un délai de prescription de vingt ans, à compter d'une majorité à dix-huit ans, fait tomber le couperet à trente-huit ans, ce qui est trop précoce. Mais François subit certainement des pressions qui le limitent dans son action.

[9] *Quelles solutions vous paraissent les plus importantes, dans le cadre des propositions que pourrait formuler la CIASE ? Les plus simples à mettre en œuvre ? Les plus complexes ? Les plus urgentes ?*

Une première préconisation pourrait consister à suivre l'itinéraire des prêtres condamnés pour abus sexuels à partir du moment où ils sortent de prison : où vont-ils ? dans leur diocèse d'origine ? dans un autre diocèse, selon l'habitude maintes fois observée ? sont-ils exfiltrés à l'étranger, par exemple en Afrique ? sont-ils réduits à l'état laïc ? C'est la grande question. Un certain nombre de condamnations ayant été prononcées en France dans de telles affaires, il serait intéressant de se pencher sur ces cas-là.

Une deuxième piste serait d'explorer les archives de l'entraide sacerdotale et les débats de la Conférence des évêques de France sur votre sujet d'étude. Ces archives seront lacunaires mais encore faudrait-il pouvoir le vérifier *de visu*. Pour ma part, j'ai procédé à quelques sondages dans des archives diocésaines. Dans beaucoup de diocèses, un prêtre a été et est affecté à la responsabilité d'archiviste. Le diocèse d'Arras a répondu à ma demande qu'il ne disposait d'aucune archive sur le sujet. À Metz encore, l'archiviste m'a dit : « Nous n'avons rien. » Un autre archiviste est décédé, etc. Je crains qu'on ne trouve donc pas grand-chose. D'autres diocèses ne m'ont pas répondu du tout.

J'ai réalisé une étude sur la crise du clergé dans le diocèse de Dijon. J'ai rencontré beaucoup de monde, des prêtres mariés ou en exercice. J'ai consulté les archives grâce à l'archiviste, un vieux prêtre qui n'avait rien à craindre de son évêque. Je n'ai trouvé aucun document relatif à des abus sexuels. Tout ce que j'ai pu recueillir est le témoignage oral d'un prêtre me disant qu'un de ses confrères avait reçu un soir la visite de la police : « *Vous déguerpissez d'ici demain, sinon on vous arrête !* » Il a déguerpi. Je crois que dans un grand nombre de cas on ne trouvera aucune trace écrite. Le recours au déplacement sans bruit a été prédominant.

Un troisième axe de travail pour la CIASE devrait être une réflexion approfondie sur le lien entre célibat sacerdotal obligatoire et abus sexuels. Je me souviens du reportage diffusé sur *Arte* le 5 mars 2019, évoquant le sort de religieuses abusées par des prêtres puis contraintes d'avorter. Je songe également au climat dangereux qui peut régner dans des séminaires exclusivement masculins. Évidemment, il ne s'agit pas de confondre homosexualité entre adultes consentants et pédophilie – même si dans l'Église il se trouve encore tout un courant pour estimer que c'est un peu semblable. Les exemples sont multiples, y compris au sein des ordres religieux. Voyez le témoignage récent de François Bœspflug, un prêtre dominicain qui a quitté l'ordre, s'est marié et a demandé à être réduit à l'état laïc ; il évoque,

dans un ouvrage, le temps de son noviciat, lorsque d'autres novices tentaient de venir, la nuit, se glisser dans son lit. Je ne dis pas que tous les séminaristes sont homosexuels mais la question ne peut pas être évacuée.

Le pape François est officiellement en faveur du maintien du célibat ; il n'en pense peut-être pas moins mais dans le petit monde du Vatican, peut-il dire autre chose ? Dans l'ouvrage que je prépare, je consacre un long chapitre à la question vue de France où, à partir de 1963, alors qu'au concile le pape Paul VI interdisait que soit abordée la question du célibat, un texte sur le sujet a circulé parmi certains évêques : Mgr Schmitt, évêque de Metz, Mgr Boillon, évêque de Verdun, Mgr Flusin, évêque de Saint-Claude. Paul VI a ainsi été soumis à de fortes pressions et y a résisté, comme en témoigne son encyclique de 1967, *Sacerdotalis celibatus*, qui fut, pour ainsi dire, une « encyclique pour rien ». Le pape a dû inscrire « La vie et le mystère des prêtres » comme un des deux thèmes du synode de 1971, avec l'injustice dans le monde. Ce synode a été bien organisé par les conservateurs. Mgr Schmitt en est ressorti furieux de n'avoir pu s'exprimer librement. Et le synode a conclu au maintien de la règle du célibat sacerdotal.

L'affaire a rebondi en France lors de l'assemblée plénière des évêques à Lourdes en octobre 1972, au cours de laquelle Mgr Riobé intervint en faveur de nouvelles manières d'exercer le ministère presbytéral. Quatre ans plus tard, Rome, par l'intermédiaire de Mgr Etchegaray encore archevêque de Marseille, interdisait une discussion sur l'éventuelle ordination d'hommes mariés. Les évêques ont discuté une journée, publié un communiqué et l'affaire a été enterrée. Puis vint Jean Paul II qui étouffa tout débat. Je pense donc qu'il faudrait examiner s'il y a un lien entre la question du célibat obligatoire et les abus sexuels.

[10] Pensez-vous que l'Église de France soit prête à des changements majeurs ?

Historienne, je ne connais que très peu les évêques actuellement en exercice, mes recherches n'ayant pas dépassé 1987. Je peux seulement dire que l'on a l'espoir, devant le choc auquel l'Église est aujourd'hui confrontée, de voir les évêques évoluer. Mais les nominations récentes d'évêques français sont décevantes. Et je n'évoque pas le nonce. Le cardinal Vingt-Trois a joué un rôle important dans les nominations françaises car le pape François ne s'intéresse que très peu à notre pays. Il est d'ailleurs étonnant de constater combien est faible le nombre de pays d'Europe dans lesquels il s'est rendu depuis le début de son pontificat : il est certes venu à Strasbourg mais seulement au Parlement européen et au Conseil de l'Europe. En fait, en Europe, il a contourné la France et l'Allemagne qui, pour sa part, lève le plus de fonds pour la papauté et n'a visité que des pays périphériques. En voici la liste : la Bosnie-Herzégovine, la Grèce, la Pologne, la Suède, le Portugal, la Suisse, l'Irlande, les États baltes, la Bulgarie et la Roumanie ; deux pays sont en attente : la Croatie et la République tchèque.

[11] Qu'attendez-vous de la CIASE ?

J'attends évidemment de la CIASE un travail sans complaisance. Et un travail qui recueille dans les médias l'écho permettant qu'il ne soit pas enterré.

M. Le Président Jean-Marc Sauvé. Je vous remercie beaucoup de cette réponse simple, directe et percutante.

M. Joël Molinaro. Je suis convaincu que nous avons à travailler sur l'œuvre du précurseur qu'a été Marc Oraison.

Mme Martine Sevegrand. C'est certain. Les éléments d'archives auxquels je me suis référée m'ont été communiqués par Bruno Lagrange et sont maintenant déposés à la bibliothèque du Saulchoir. Mais j'ai pu consulter aussi les papiers qui le concernent aux archives diocésaines de Bordeaux. Enfin, dans son ouvrage *Ce qu'un homme a cru voir*, Marc Oraison dit déjà beaucoup de choses.

M. Joël Molinario. Pour revenir au lien éventuel entre célibat et abus sexuels, on ne peut pas prendre cette question uniquement au premier degré car elle est plus complexe : des actes pédo-criminels sont commis par des hommes mariés, ou par des membres du clergé d'autres religions, comme l'a documenté la commission royale australienne.

Mme Martine Sevegrand. Je connais un psychologue, François Marchand, qui a travaillé pour l'entraide sacerdotale.

M. Joël Molinario. Il est décédé il y a deux ans, je crois. Il a poursuivi ce travail dans les séminaires et monastères. Aurait-il laissé des archives ? Il intervenait il y a encore une dizaine d'années, me semble-t-il.

Mme Martine Sevegrand. On retrouve son nom dans les documents du P. Plé, des documents des années 1980. Il faudrait mener une petite enquête sur ceux qui, à l'époque – j'en ai la liste –, ont travaillé dans cette mouvance.

M. Le Président Jean-Marc Sauvé. L'association AMAR que vous avez mentionnée a-t-elle laissé des archives ?

Mme Martine Sevegrand. J'ai parlé avec Philippe Portier de ce sujet. J'ai posé la question et l'on m'a répondu qu'aucune archive de l'AMAR n'existait. Encore tout dernièrement, j'ai appelé les archives des jésuites à Vanves qui m'ont envoyé un inventaire des papiers de Louis Beirnaert : rien sur l'AMAR à laquelle il a pourtant appartenu. La sœur de Mgr Coloni, dont j'ai parlé tout à l'heure, ne m'a rien dit. Mais elle pouvait ne pas vouloir me parler lorsque je l'ai rencontrée et aujourd'hui, soit vingt ans après, se montrer plus loquace. Ainsi, pendant l'écriture de ma thèse, on m'a dit que l'on n'avait rien sur le P. Plé ; mais entre-temps, des caisses d'archives ont été classées et finalement on a retrouvé des documents à son sujet. Quant aux médecins investis dans l'action de l'AMAR, il faudrait voir ce qu'ils ont pu ou voulu garder comme archives. L'épiscopat devrait savoir ce qu'il en est ; je vous suggère de le demander.

M. Le Président Jean-Marc Sauvé. Merci pour vos affirmations comme pour vos interrogations. L'historien cherche et ne trouve pas toujours...

Mme Martine Sevegrand. Dans sa thèse de 1951, Marc Oraison se plaignait de l'omerta à laquelle il était confronté.

M. Le Président Jean-Marc Sauvé. Il est surprenant de voir comment une figure à ce point éminente dans les années 1950 et 1960 a pu à ce point tomber dans l'oubli. Marc Oraison diffusait et faisait entendre un message tonique, d'ouverture, y compris sur les sciences. Je me réjouis que grâce aux travaux de la CIASE nous entendions à nouveau prononcer ce nom.

L'audition s'achève à 12 heures 40.